

COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux mille vingt-trois, le douze du mois de juillet à dix-huit heures et trente minutes le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du conseil municipal, à la Mairie, rue de la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire de SAINT-BROLADRE.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. Gwendal LECOINTRE AUGAGNEUR, Mme Francine LOUET, Adjoint, Mme Chantal GLE, M. Maurice ROBIDOU, Mme Françoise MOUCHEL, M. Guy VIDELOUP, Mme Marie-Jeanne CHARMEUX, Mme Chantal JOLY, M. Dominique FOURRIER, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M. Maurice ROBIDOU

Date d'envoi de la convocation : 5 juillet 2023

Absent excusé : M. André DUBOURG (a donné pouvoir de vote à M. LECOINTRE AUGAGNEUR), M. Daniel BONHOMME, M. Yves BIGOT (a donné procuration de vote à M. FOURRIER), Mme Delphine COLUSSI (a donné procuration de vote à M. GOBICHON)

**DELIBERATION 52/2023 – PERMIS D'AMENAGER – DOSSIER DE
CONSULTATION DES ENTREPRISES – AIRE DE CAMPING-CAR ET
VOIE VELOS PIETONS**

Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 10 Votants : 13

En préambule, Monsieur Le Maire rappelle que Saint-Broladre :

- est une commune dotée de nombreux atouts, notamment de nombreux commerces, services, équipements et sites touristiques
- bénéficie d'une liaison routière entre Saint-Malo et le Mont Saint-Michel sur la RD 797 fréquentée par de très nombreux touristes

Afin de répondre à la demande croissante d'un tourisme d'étape et de court séjour, lors de la réunion en date du 14 décembre 2022, le Conseil Municipal a décidé d'inscrire au budget l'achat de la parcelle cadastrée section ZM n°98, sise rue de la Duchesse Anne, pour accueillir une aire de camping-car. Cet équipement permettra notamment de contribuer au dynamisme touristique et économique de la Commune.

Monsieur Le Maire rappelle que ce projet favorisera le développement des commerces du centre-bourg, et permettra d'accueillir de façon organisée les camping-cars, qui pourront se rendre sur le site de la chapelle Sainte-Anne par une voie réservée exclusivement aux cyclistes et aux piétons.

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée de mener une réflexion quant à une consultation pour la maîtrise d'œuvre pour conduire les opérations d'une aire de camping-cars et d'une voie vélos/piétons qui relie le centre-bourg au site de la chapelle Sainte-Anne.

Commune de Saint-Broladre

Mairie rue de la mairie 35120 SAINT-BROLADRE

02.99.80.25.69 / mairie@saint-broladre.bzh

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'ensemble du projet de création d'une aire de camping-car sur la parcelle cadastrée section ZM n°98, rue de la Duchesse Anne, et d'une voie vélos/piétons entre le centre-bourg et le site de la Chapelle Sainte-Anne,

- AUTORISE Monsieur Le Maire à préparer le dossier de consultation pour ces aménagements.

Pour copie conforme et certification exécutoire la délibération,
Après affichage le 21 juillet 2023
et transmission en Préfecture, le 21 juillet 2023
Affaire inscrite à l'ordre du jour.

Le Maire
Jean-François GOBICHON



Le Secrétaire de Séance
Maurice ROBIDOU

